

2013-3363
2014-11-12



GROUPE	4	FONGICIDE
--------	---	-----------

ALLEGIANCE pour légumes

Fongicide pour le traitement des semences

Un traitement des semences pour la suppression des pourritures des semences causées par *Pythium* spp. dans certaines cultures légumières. Pour l'importation des semences traitées seulement.

SUSPENSION

COMMERCIAL

Toutes les semences traitées avec ce produit doivent être visiblement colorées au moment du traitement. NE PAS TRAITER LES SEMENCES AU CANADA.

GARANTIE :
Métalaxyl.....310 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,029 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazoin-3-one à raison de 0,0003 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION : 31571 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

CONTENU NET : 1 L à 1 000 L

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences,
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

PROTÉGER DU GEL

ALLEGIANCE pour légumes est un fongicide systémique utilisé pour supprimer les pourritures des semences causées par *Pythium* spp. sur certains légumes.

PRÉCAUTIONS :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de semence traitée avec ALLEGIANCE pour légumes. Éviter d'utiliser des gants en cuir ou en tissu.
3. ALLEGIANCE pour légumes est un irritant oculaire.
4. Suivre de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, se laver les mains et la peau exposée avec de l'eau chaude et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. La nourriture, les boissons ou le tabac doivent être interdits dans les sites d'entreposage ou d'utilisation de produits agrochimiques.
5. Peut être nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Laver la peau exposée après utilisation.
6. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

1. Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières, des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux, humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.
2. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit uniquement dans son contenant original, à l'écart des autres pesticides, des engrais et de la nourriture de consommation humaine ou animale. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer ALLEGIANCE pour légumes en plein soleil. Ne pas entreposer ALLEGIANCE pour légumes à plus de 35°C ou sous 0°C.

ÉLIMINATION :

POUR LES CONTENANTS NON RETOURNABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RECYLABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore, auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RETOURNABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) : Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. Le rinçat, ou eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences.

Procéder comme suit pour le rinçage des contenants :

1. Transférer ALLEGIANCE pour légumes du contenant au réservoir de l'applicateur pour le traitement des semences.
2. Verser le tiers de l'eau de rinçage dans le contenant et agiter ce dernier.
3. Transférer l'eau de rinçage dans le réservoir de l'applicateur.
4. Répéter deux autres fois la procédure de rinçage.
5. Mélanger à fond ALLEGIANCE pour légumes et l'eau de rinçage dans le réservoir de l'applicateur avant d'utiliser.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.



GROUPE

4

FONGICIDE

ALLEGIANCE pour légumes

Fongicide pour le traitement des semences

Un traitement des semences pour la suppression des pourritures des semences causées par *Pythium* spp. dans certaines cultures légumières. Pour l'importation des semences traitées seulement.

SUSPENSION

COMMERCIAL

Toutes les semences traitées avec ce produit doivent être visiblement colorées au moment du traitement. NE PAS TRAITER LES SEMENCES AU CANADA.

GARANTIE :

Métalaxyl.....310 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,029 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009 % et du 2-méthyl-4-isothiazoin-3-one à raison de 0,0003 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION : 31571 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

CONTENU NET : 1 L à 1 000 L

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences,
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

PROTÉGER DU GEL

Table des matières :	Section numéro
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Le produit 1
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Précautions, vêtements et équipement protecteurs 2
	Premiers soins et renseignements toxicologiques 3
	Entreposage 4
	Élimination 5
	Avis 6
MODE D'EMPLOI	Usages recommandés 7
	Précautions à l'application 8
	Restrictions d'emploi 9
	Recommandations en matière de gestion de la résistance 10

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Le produit

ALLEGIANCE pour légumes est un fongicide systémique utilisé pour supprimer les pourritures des semences causées par *Pythium* spp. sur certains légumes.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 – Précautions, vêtements et équipement protecteurs

PRÉCAUTIONS :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de semences traitée avec ALLEGIANCE pour légumes. Éviter d'utiliser des gants en cuir ou en tissu.
3. ALLEGIANCE pour légumes est un irritant oculaire.
4. Suivre de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, se laver les mains et la peau exposée avec de l'eau chaude et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. La nourriture, les boissons ou le tabac doivent être interdits dans les sites d'entreposage ou d'utilisation de produits agrochimiques.
5. Peut être nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Laver la peau exposée après utilisation.
6. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

Section 3 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

Section 4 – Entreposage

Entreposer le produit uniquement dans son contenant original, à l'écart des autres pesticides, des engrais et de la nourriture de consommation humaine ou animale. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer ALLEGIANCE pour légumes en plein soleil. Ne pas entreposer ALLEGIANCE pour légumes à plus de 35°C ou sous 0°C.

Section 5 – Élimination

POUR LES CONTENANTS NON RETOURNABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RECYLABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore, auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

POUR LES CONTENANTS RETOURNABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) : Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. Le rinçat, ou eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences.

Procéder comme suit pour le rinçage des contenants :

1. Transférer ALLEGIANCE pour légumes du contenant au réservoir de l'applicateur pour le traitement des semences.
2. Verser le tiers de l'eau de rinçage dans le contenant et agiter ce dernier.
3. Transférer l'eau de rinçage dans le réservoir de l'applicateur.
4. Répéter deux autres fois la procédure de rinçage.
5. Mélanger à fond ALLEGIANCE pour légumes et l'eau de rinçage dans le réservoir de l'applicateur avant d'utiliser.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Section 6 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

Section 7 – Usages recommandés

ALLEGIANCE pour légumes est un fongicide systémique pour le traitement des semences utilisé pour supprimer les pourritures des semences / fonte des semis en prélevée et en postlevée causées par *Pythium* spp. ALLEGIANCE pour légumes ne peut être utilisé que pour le traitement des semences importées au Canada. Non destiné au traitement commercial, ou à la ferme, des semences au Canada.

CULTURE	MALADIE	TAUX D'APPLICATION PAR 100 KG DE SEMENCES
Oignons (secs et en bottes)	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	46 mL
Légumes-racines : betterave potagère, bardane comestible, carotte, céleri-rave, cerfeuil tubéreux, chicorée, ginseng, raifort, persil à grosse racine, panais, radis (y compris le daïkon), rutabaga, salsifis, scorsonère, scolyme, chervis, navet	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	46 mL
Cucurbitacées : chayotte, courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la gourde bouteille, la gourde et l'okra chinois), momordique, tous les melons véritables, citrouille, toutes les courges, et pastèque	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	46 mL
Légumes-feuilles : amarante, roquette, mâche, feuilles de pissenlit, oseille, chrysanthème à feuilles comestibles, endives, feuilles de cerfeuil fraîches, cresson alénois, pourpier, chrysanthème des jardins, laitue pommée, laitue frisée, épinard de Nouvelle-Zélande, feuilles d'arroche, feuilles de panais, radicchio, épinard, cresson de terre, baselle, pourpier d'hiver	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	46 mL
Légumes du genre Brassica : brocoli, brocoli de Chine, chou de Bruxelles, chou pommé, pé-tsaï, gaï-choï, chou-fleur, chou brocoli, chou-rave	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	46 mL
Légumes-fruit : aubergine, cerise de terre, pépino, poivron, piment de Cayenne, piment à cuire, piment de type Jamaïque, piment doux, tomatille, tomate	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i>	46 mL

Les semences traitées avec ALLEGIANCE pour légumes peuvent réduire le débit du semoir. Il peut être nécessaire de recalibrer le semoir avant la mise en terre afin d'obtenir un taux de semis approprié.

Section 8 – Précautions à l'application

Qualité des semences : Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Traiter une petite portion des semences et faire un test de germination sur celles-ci avant de traiter tout le lot avec un produit chimique de traitement. En raison de la baisse possible de qualité attribuable à des causes indépendantes de sa volonté, Bayer CropScience ne garantit pas la germination des semences traitées et mises de côté pour l'année suivante.

Section 9 – Restrictions d'emploi

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

1. Ne pas ensemercer manuellement les semences traitées. Commerce de détail seulement.
2. Les semences traitées ne doivent être utilisées pour l'alimentation humaine ou animale.
3. Ne pas faire paître ou nourrir le bétail avec les plantes des endroits traités dans les quatre semaines suivant le semis.
4. La semence traitée peut être toxique pour les oiseaux et pour d'autres animaux sauvages. Nettoyer sans tarder tout déversement accidentel de semence. S'assurer que la semence traitée est correctement incorporée au moment du semis.
5. Tous les sacs contenant de la semence traitée destinée à la vente ou à l'utilisation au Canada doivent être étiquetés de la façon suivante : « Ces semences ont été traitées avec le fongicide ALLEGIANCE pour légumes qui contient du métalaxyl, un fongicide du groupe 4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistants aux produits lors de la manipulation de semence traitée. Ne pas ensemercer manuellement les semences traitées. Commerce de détail seulement. Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile. »
6. Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières, des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux, humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.
7. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Section 10 – Recommandations en matière de gestion de la résistance

Aux fins de gestion de la résistance, ALLEGIANCE pour légumes contient un fongicide du groupe 4. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à ALLEGIANCE pour légumes et à d'autres fongicides du groupe 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner ALLEGIANCE pour légumes ou les fongicides du groupe 4 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à www.bayercropscience.ca.